

Je crois que certains points soulevés au cours du débat hier et aujourd'hui seront probablement touchés après la présentation de notre mémoire. A mon sens, si elle étudie ces points, et sans devoir y consacrer beaucoup plus de travail et d'argent, l'administration du Service de l'assistance à l'agriculture des Prairies sera en mesure d'accomplir un bien meilleur travail, d'accorder plus grande satisfaction aux agriculteurs, de leur faire comprendre plus clairement les rouages de l'administration et les modalités de la loi. Ceci est possible, à mon avis.

Je mentionne en particulier un détail qu'on a signalé il y a un instant, et qui n'est pas inclus dans nos vœux. Il a trait au bordereau explicatif joint au chèque envoyé au cultivateur. Il arrive souvent qu'un cultivateur assiste à nos réunions tenues à la campagne, ou écrit à notre bureau central de Winnipeg pour que nous lui donnions la raison qui a motivé l'envoi du chèque, à quel terrain il s'applique, et selon quelles modalités. A mon avis, monsieur le président, on pourrait joindre, sans frais d'administration supplémentaires trop exorbitants, ces renseignements au chèque envoyé au cultivateur, sur un talon annexé à ce dernier, semblable au talon des chèques actuels de la Commission des grains. De cette façon, me semble-t-il, le travail se ferait d'une façon plus efficace, et le cultivateur serait très satisfait.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Patterson.

M. HENRY YOUNG (*vice-président de l'Union des cultivateurs de l'Alberta*): Monsieur le président et messieurs, je vous sais gré de me donner l'occasion, comme représentant de notre organisme, de comparaître devant votre Comité. J'ai été fort impressionné par le sérieux que vous apportez à l'étude de ces questions.

Vous vous demandez peut-être pourquoi nous vous présentons un mémoire distinct, mais vous comprendrez probablement que cet avis de comparaître devant votre Comité nous ayant été transmis dans un aussi court délai, nous n'avons pas pu nous réunir avec M. Patterson. Nous avons donc préparé un court mémoire relativement à certains points qui nous touchent de près en Alberta, et dont je vous donnerai maintenant lecture.

L'Union des cultivateurs de l'Alberta voit d'un bon œil les projets d'amendement à la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Nous favorisons la hausse des taux d'indemnisation ainsi que celle du paiement total maximum par ferme.

Nous envisageons cependant des modifications d'une plus grande portée que ce qui est prévu par le présent projet de loi. Nous aimerions que la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies adopte un programme plus vaste d'assurance sur les récoltes, comprenant des indemnités sensiblement plus élevées et protégeant plus complètement l'assuré.

Voici, en résumé, ce que nous proposons:

1. Que le gouvernement fédéral établisse un plan d'assurance sur les récoltes fondé sur la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, et que ledit plan soit offert à toutes les provinces qui désirent y participer.
2. Que ce plan englobe trois participants: le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et le cultivateur.
3. Qu'on fixe une échelle d'allocations beaucoup plus élevée, et que la région admissible soit réduite à une section de terrain au plus.
4. Que ledit plan d'assurance soit financé par un prélèvement un peu plus élevé sur les céréales, le solde étant comblé par les gouvernements provinciaux et fédéral.
5. Le taux de prélèvement pourrait varier dans les différentes zones selon le degré des risques que présentent des éléments.
6. Que l'assurance englobe les pertes en récolte attribuables à toute cause naturelle.